

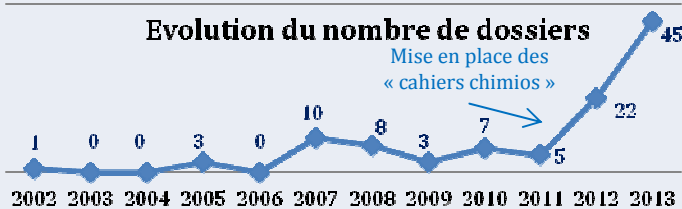
Contexte

Face aux difficultés de recueil des effets indésirables (EI) et aux nouvelles obligations réglementaires de déclaration, de nombreux projets nationaux ou locaux tentent d'instaurer un recueil facilité des EI médicamenteux. Au sein de notre établissement, cette problématique a émergé lors des Revues de Morbi-Mortalité (RMM) menées avec les services de cancérologie.

Méthode

Depuis février 2012, nous avons mis en place dans les unités de gastroentérologie des « cahiers chimios » dédiés à la déclaration des EI imputables aux chimiothérapies. Le service y indique l'identité du patient ainsi que l'EI observé et sa date de survenue. Après recueil hebdomadaire des données, celles-ci sont traitées et transmises à l'ANSM.

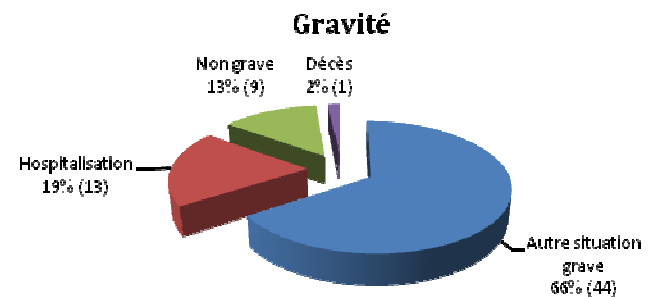
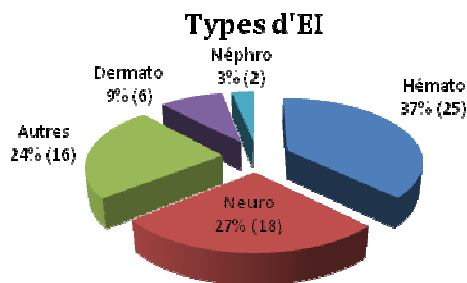
Résultats



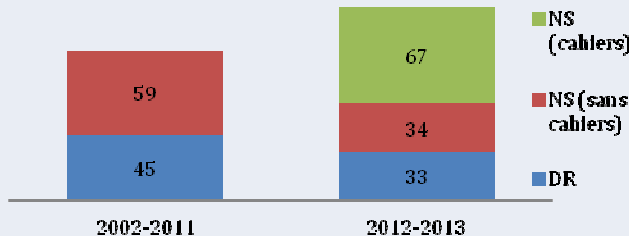
De 2002 à 2011: 37 dossiers d'EI imputables aux chimiothérapies

Ces dossiers sont issus de notifications spontanées (NS) et de demandes de renseignements (DR).

De 2012 à 2013: 67 dossiers



Nombre total de dossiers



De 2002 à 2011: 45 DR et 14 NS tous médicaments confondus 104 dossiers d'EI

De 2012 à 2013: 33 DR et 34 NS soit 67 dossiers d'EI issus d'une sollicitation spontanée du service

Les NS des cahiers = 50% des dossiers d'EI de gastroentérologie

Conclusion

La mise en place de ce dispositif a permis l'augmentation du nombre de notifications, une sensibilisation des équipes soignantes à la pharmacovigilance et la facilitation du respect d'obligation de déclaration.

Nous avons également constitué une base de données centralisée reflétant la survenue des EI avec identification de cas marquants pouvant être analysés en RMM.

Ces résultats ont également motivé un déploiement dans les autres services de cancérologie. Une étude des résultats obtenus est prévue.